

CONSIGNES DE STAGE

Des stages sont intégrés aux programmes de cours des :

- **Monteurs en sanitaire et chauffage**
 1. en 2^e année (sanitaire)
 2. en 3^e année (chauffage)
- **Techniciens du froid**
 1. en 3^e année
- **Bacheliers en électromécanique – orientation : climatisation et techniques du froid**
 1. en 1^{re} année (tout travail, quel que soit le secteur d'activité)
 2. en 2^e année (spécifique à l'électromécanique)
 3. en 3^e année (spécifique au chauffage, au froid ou à la climatisation en électromécanique ; il est vivement recommandé de réaliser le stage dans un bureau d'études)
- **Couvreur-étancheur**
 1. en 2^e année

Pour réaliser un stage de votre programme d'études, vous devez suivre les étapes ci-dessous.

Etape 1

Inscrivez-vous au stage adéquat. L'inscription se fait en début d'année scolaire en même temps que celle aux autres cours. **Une fois inscrit, vous avez toute l'année scolaire pour réaliser votre stage et ce, jusqu'à la date limite indiquée sur l'horaire.** Tout stage réalisé durant l'été (c'est-à-dire entre cette date limite et la date de 2^e session, communiquée après les résultats de 1^{re} session) sera comptabilisé pour ladite seconde session.



VILLE DE BRUXELLES • STAD BRUSSEL

Département Instruction Publique • Departement Openbaar Onderwijs
Boulevard Anspach 6, 1000 Bruxelles • Anspachlaan 6, 1000 Brussel
www.instructionpublique.bruxelles.be

INSTITUT DES COURS INDUSTRIELS

Boulevard de l'Abattoir 50, 1000 Bruxelles
T. 02 279 51 00 – sec.coursindustriels@brucity.education
www.coursindustriels.com

Etape 2

Récupérez votre convention de stage au secrétariat.

Etape 3

Faites signer et cacheter votre convention par l'entreprise qui vous accueillera en stage (c'est-à-dire par l'employeur ou par le maître de stage qui supervisera votre stage).

Etape 4

Signez vous-même votre convention.

Etape 5

Faites signer votre convention par votre professeur de stage (c'est-à-dire le professeur de l'Institut des Cours Industriels chargé de l'évaluation de votre stage). Voici les professeurs de stage par section :

- Monteur en sanitaire et chauffage : Monsieur Pesce
- Technicien du froid : Monsieur André
- Bachelier en électromécanique – orientation : climatisation et techniques du froid
 1. 1^{re} et 2^e années : Monsieur Maïmouni
 2. 3^e année : Monsieur Mevis
- Couvreur-étancheur : Monsieur Segers

Etape 6

Rendez votre convention au secrétariat afin que la Direction de l'Institut des Cours Industriels la signe à son tour.

Etape 7

Retirez, au secrétariat, votre convention signée et votre carnet de stage.



VILLE DE BRUXELLES • STAD BRUSSEL

Département Instruction Publique • Departement Openbaar Onderwijs
Boulevard Anspach 6, 1000 Bruxelles • Anspachlaan 6, 1000 Brussel
www.instructionpublique.bruxelles.be

INSTITUT DES COURS INDUSTRIELS

Boulevard de l'Abattoir 50, 1000 Bruxelles
T. 02 279 51 00 – sec.coursindustriels@brucity.education
www.coursindustriels.com

Etape 8

Commencez votre stage, complétez votre carnet et **prestez les 100 heures** (ou 120 périodes) requises, qui équivalent à 12,5 jours de travail à temps plein. **Votre stage ne peut commencer que si votre convention de stage a été signée par toutes les parties, à savoir l'employeur (ou le maître de stage), vous-même, le professeur de stage et la Direction de l'Institut des Cours Industriels.**

Etape 9

Remettez, à la fin de votre stage, votre carnet de stage complété (et, pour les bacheliers, votre rapport de stage) à votre professeur de stage dans les délais impartis (indiqués sur l'horaire).



VILLE DE BRUXELLES • STAD BRUSSEL

Département Instruction Publique • Departement Openbaar Onderwijs
Boulevard Anspach 6, 1000 Bruxelles • Anspachlaan 6, 1000 Brussel
www.instructionpublique.bruxelles.be

INSTITUT DES COURS INDUSTRIELS

Boulevard de l'Abattoir 50, 1000 Bruxelles
T. 02 279 51 00 – sec.coursindustriels@brucity.education
www.coursindustriels.com